

RÈGLES ET RÈGLEMENTS 

POUR LES

ÉCOLES D'INSTRUCTION MILITAIRE

DE LA

PUISSANCE DU CANADA.

APPROUVÉS PAR SON EXCELLENCE L'ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT
EN CONSEIL, 22 DÉCEMBRE, 1868.



OTTAWA :
IMPRIMES PAR G. E. DESBARATS.

1868.